

APPEL À PROJET POUR DES BOURSES DE DIGITALISATION PROJET DIGITALEES

Version 1 – 09/11/2022

Contact : Claire Chevrier, claire.chevrier@unipso.be
Destinataire(s) : Fédérations membres de l'UNIPSO et entreprises à Profit Social
Objectif : Information
Confidentiel : Non

LANCEMENT DE L'APPEL « BOURSE DE DIGITALISATION » EN ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis décembre 2020 l'UNIPSO est engagée aux côtés de ConcertES et l'Agence du Numérique dans le projet le [programme DigitalEES](#) à destination des entreprises d'économie sociale.

Inscrit dans la [stratégie Digital Wallonia](#), ce programme vise à accroître la maturité numérique des entreprises wallonnes d'économie sociale (EES) qui souhaitent utiliser le digital au service de leur finalité sociale.

De nombreuses **Entreprises à Profit Social relèvent de la définition de l'Economie Sociale** telle qu'encadrée par le [décret du 20 Novembre 2008](#) et peuvent donc bénéficier des opportunités du projet.

A ce titre, l'UNIPSO les invite à candidater à l'appel aux **bourses de digitalisation** de manière à soutenir des solutions numériques liées à leur infrastructure IT et cybersécurité, leur digitalisation de l'organisation de travail, leur numérisation de flux d'information ou encore à leur digitalisation de nouveaux services à l'utilisateur.

Autant d'opportunités pour les entreprises d'économie sociale de s'inscrire dans une dynamique de transformation numérique.

POURQUOI CET APPEL ?

Comme [l'étude Digiserv](#) l'a démontré, l'un des freins à la digitalisation des entreprises de l'économie sociale réside dans leur capacité à financer leur projet de transformation numérique. C'est pourquoi, cet appel aux bourses vise à soutenir financièrement leur transformation numérique en mettant en œuvre leur plan d'action et/ou en implémentant un axe de leur stratégie numérique en cours.

QUEL EST LE MONTANT DES BOURSES OCTROYÉES ?

Le présent appel est assorti d'une enveloppe fermée de 400.000€ permettant de financer des bourses de digitalisation à hauteur de maximum 20.000€.

Le montant octroyé est conditionné à une série d'éléments : la finalité et le plan d'action du projet, le niveau de maturité numérique de l'entreprise, la capacité à cofinancer le projet et le caractère mutualisable dans un même secteur d'activités. Le dossier de candidature sera analysé par un jury d'experts pluridisciplinaires.

QUI PEUT RÉPONDRE À CET APPEL ?

Ref. : 2022.11_DigitalEES_Appel à projet BOURSES

UNIPSO ASBL

Square Arthur Masson 1 bte 7 – 5000 Namur (siège social)

☎ 081/24.90.20

unipso@unipso.be – www.unipso.be – N° entr. : 0464 281 392 – Belfius IBAN BE23 0682 2289 3091 BIC GKCCBEBB

Rue du Congrès 37-41 bte 3 – 1000 Bruxelles

☎ 02/210.53.00

Toute entreprise relevant de l'économie sociale, quel que soit le secteur d'activité, au sens du [décret du 20 novembre 2008](#), c'est-à-dire :

- Avoir des activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, **des associations, des mutuelles ou des fondations**, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :
- Une finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt qu'une finalité de profit ;
- Une autonomie de gestion ;
- Une gestion démocratique et participative ;
- Une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus ;

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR PARTICIPER À CET APPEL ?

- Avoir réalisé au préalable l'audit de maturité numérique via l'outil [Digiscore](#) et démontrer un niveau de maturité numérique consolidant une stratégie numérique en cours.
- Être localisée en Wallonie (siège social ou un siège d'exploitation) ;
- Avoir un numéro d'entreprise ;
- Répondre aux conditions tenant à la communication dans l'appel ;
- Soumettre un rapport d'activités et un rapport financier en fin de projet ;
- S'engager, un an après l'octroi de la bourse, d'informer l'Agence du Numérique du suivi du projet par la production d'un rapport circonstancié porté essentiellement sur l'impact organisationnel, humain et sur le processus lié à la conduite du changement, ainsi que d'évaluer à nouveau la maturité numérique de l'entreprise via l'outil Digiscore.
- Jouer un rôle d'ambassadeur auprès des autres entreprises désireuses de relever cette transformation numérique, notamment par le partage d'expérience.

COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

Dans le cadre de l'appel, la priorité sera donnée aux projets présentant :

- ✓ Un impact fort sur la finalité sociale de l'entreprise ;
- ✓ Un potentiel de répliquabilité important ;
- ✓ Une démarche commune et transversale à plusieurs structures.

Cette option sera privilégiée par les structures qui souhaiteraient mutualiser des ressources communes pour développer des projets de digitalisation transversaux ainsi que pour des initiatives porteuses pour un secteur et/ou d'une association de plusieurs EES plutôt qu'un besoin spécifique au sein d'une EES.

Par ailleurs, dans le but de pouvoir garantir la pluralité et l'hétérogénéité des projets, le jury privilégiera un critère de diversité parmi les projets retenus. Cette diversité portera sur :

- ✓ Le niveau de maturité digitale des projets ;
- ✓ Le secteur d'activités ;
- ✓ La taille et le statut juridique des entreprises sélectionnées ;

- ✓ La date de mise en œuvre du projet ;
- ✓ Le type de projet de transformation digitale (individuel ou collectif).

Le dossier de candidature sera analysé par un jury d'experts pluridisciplinaires.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour candidater, il vous suffit de :

- Prendre connaissance du document d'appel à candidature ;
- S'assurer de répondre aux critères d'éligibilité repris dans cet appel ;
- Remplir le formulaire d'inscription complété des annexes envoyées par e-mail (déclaration minimis, budget prévisionnel, comptes et bilan détaillés) ;
- Soumettre votre dossier de candidature avant le 11 décembre 2022 à 23h. Cette étape finale est indispensable pour sauvegarder et valider votre dossier de candidature.
- Vous rendre disponible le 19 décembre 2022 pour être auditionné le cas échéant.

Une fois le questionnaire envoyé, vous recevrez un accusé de réception automatique par e-mail avec en pièce-jointe votre dossier de candidature en format PDF, ainsi que les informations pratiques des prochaines étapes du processus de sélection.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cet appel financera entre 15 et 25 bourses de digitalisation.

Les projets de bourse peuvent être déposés de manière individuelle ou collective, par une ou plusieurs entreprises d'économie sociale.

Le projet est subventionné à hauteur maximum de 90% de la valeur total HTVA par l'Agence du Numérique. Cependant, cette même subvention ne pourra dépasser les 20.000 euros par dossier de candidature.

Le projet s'étend du 1^{er} février 2023 au 30 juin 2023.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Je suis une organisation publique, puis-je m'y inscrire ?

L'appel à projet est dédié spécifiquement aux entreprises privées.

Existe-t-il d'autre type de financement pour ma transformation numérique ?

Dans le cadre du Plan de relance, deux chèques-entreprises sont mis à disposition des entreprises ou des asbl à vocation économique :

- Le chèque Relance par le numérique – [Diagnostic](#)
- Le chèque Relance par le numérique – [Plan d'actions stratégiques](#)

Par ailleurs, d'autres types d'appel à projet sont régulièrement lancés par nos partenaires, nous vous invitons à suivre leur actualité sur notre site [DigitalEES](#).

Comment puis-je rester informer des mesures prises dans le numérique pour le secteur de l'économie sociale ?

Le site [DigitalEES](#) est une mine d'informations (outils, financement, inspiration, formation...), consultez-le régulièrement !

